ARRÊTÉ N° 2026-41

Arrêté rectificatif à l'arrêté N° 2026-37 portant nomination des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;
Vu l'arrêté du 5 aout 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;
Vu la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » conclue le 20 avril 2026 entre le Ministère de l'action et des comptes publics et CY Cergy Paris Université ;
Vu l'arrêté N° 2026-37 portant nomination des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027 en date du 2 septembre 2026 ;

ARRETE

Article 1er
En raison d'une erreur matérielle affectant la désignation de l'un des candidats admis, l'arrêté n° 2026-37 du 2 septembre 2026 portant admission à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité-Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2026-2027 est rectifié comme suit :
Au lieu de OURAGA ZEZE Alicia, il convient de lire ZEZE Alicia.

Article 2
Les autres dispositions de l'arrêté n° 2026-37 du 2 septembre 2026 demeurent inchangées.

Article 3
La directrice de la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 16 octobre 2026

La directrice de la Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien

Anne-Valérie Le Fur

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Emmanuel BLANCHARD

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Affichage et publication le 19 octobre 2026